



Déménagement : transfert 15 animaux de compagnie

Par **paty27**, le **02/08/2014** à **06:43**

Bonjour,

Mon mari a été muté de métropole à La Réunion en 2003.

Nous participons, ici, à la cause animale à notre humble niveau. Nous avons recueilli 15 petits malheureux, errants, gravement blessés ou malades (4 chiens et 11 chats). Nous avons fait ceci sur nos propres deniers (nous sommes des particuliers et non une association). Les animaux sont reconnus par notre foyer : ils sont tous à notre nom et adresse, identifiés, stérilisés, à jour de leurs vaccins et des traitements anti-parasitaires et sont suivis par un vétérinaire que nous connaissons depuis 11 ans. Mon mari risque d'être remuté en métropole d'ici la fin d'année 2014. La misère animale est grande sur cette île et le nombre d'animaux de compagnie abandonnés défie toute concurrence à tel point que les associations et refuges sont dépassés par les événements.

Nous souhaitons donc emmener nos 15 animaux avec nous. Entre le coût du fret, les frais véto, l'achat des caisses de transport, etc ... le montant total va frôler les 8.000 €. J'ai pensé à créer un comité de soutien pour nous aider à financer le voyage. D'après vous est-ce possible ? Dans l'affirmative peut-on le créer le temps de rassembler l'argent pour nous aider ? Quelle est la procédure à mettre en place ? Quels sont les comptes à rendre ? Doit-on libeller comité de soutien à mon nom ou Comité de Soutien pour les 15 petites boules de poils ? Doit-on ouvrir un compte spécifique ? Aurais-je le droit de créer un site Internet et d'afficher sur ce site les dépenses ? Puis-je créer ce comité de soutien ou doit-il être créé par un ami ou amie ou un membre de ma famille ? D'après vous y a-t-il d'autres solutions ? Vos conseils seront précieux.

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Cordialement.

Patricia.

Par **moisse**, le **02/08/2014** à **09:42**

Bonjour,
Vous faites ce que vous voulez, y compris la quête à la sortie de l'église.
Les gens sont libres de donner ou pas, votre liberté s'arrête où commence celle des autres, en l'occurrence harcèlement, insistance...
Il vaut mieux toutefois établir une légère comptabilité séparée si vous ne voulez pas risque, éventuellement, un redressement fiscal considérant les sommes comme des revenus, donc assujettis à l'impôt du même nom.